

## Ouverture de nouvelles filières de tri dans les déchèteries de Lorient Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> juillet

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage (AGEC), Lorient Agglomération adapte le tri dans ses déchèteries avec le lancement de nouvelles filières dédiées aux déchets du bâtiment (PMCB) mais aussi aux jouets et articles de jardin et de bricolage. Programmée début juillet, cette évolution vise à optimiser la valorisation des déchets, à réduire l'enfouissement et à maîtriser les coûts de gestion grâce au soutien des éco-organismes agréés.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, de nouvelles filières de traitement sont mises en place par Lorient Agglomération, permettant à de nouveaux matériaux déposés en déchèterie d'être valorisés plutôt que d'être enfouis. Cela concerne notamment des déchets du bâtiment comme les menuiseries vitrées (non cassées), la laine de verre et la laine de roche, mais aussi de nouveaux objets et matériaux en bois ou encore des articles de jardin et de bricolage.

Annick Guillet, vice-présidente en charge de la gestion et de la valorisation des déchets

*« Lorient Agglomération, qui se veut exemplaire en matière de tri et de valorisation des déchets, a souhaité mettre en place rapidement sur un maximum de déchèteries ces nouvelles filières qui contribuent à réduire l'enfouissement de déchets. Les récents résultats en matière de tri ont d'ailleurs montré que les habitants y sont eux aussi très sensibles »*

Chaque déchèterie sera équipée d'un nombre plus ou moins important de ces nouvelles filières de recyclage, en fonction de sa taille ou de sa localisation sur le territoire, et l'organisation des bennes et les consignes de tri seront réajustés dans les déchèteries concernées.

Les sites de Guidel, Hennebont et Caudan seront les premières à proposer l'ensemble de ces nouvelles filières à compter du 1<sup>er</sup> juillet. D'autres sites seront également équipés à compter de cette date mais de manière partielle. Consultez le calendrier et les modalités par site sur : [www.lorient-agglo.bzh](http://www.lorient-agglo.bzh) (rubrique Services > Déchets > Déchèteries).

**Les usagers retrouveront aussi les filières habituelles, qui restent en service :** réemploi, cartons, gravats, végétaux, déchets non recyclables, métaux, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets diffus spécifiques (peintures, vernis, solvants...), piles et ampoules, batteries, huile de vidange et de friture.

**Une signalétique spécifique et des agents formés seront présents sur site pour accompagner les usagers dans cette nouvelle organisation.** Avec ce nouveau dispositif, Lorient Agglomération affirme sa volonté de réduire l'enfouissement et de favoriser les nouvelles solutions de valorisation, en partenariat avec les acteurs du territoire et les éco-organismes agréés.

## **Le principe de pollueur-payeur : qu'est-ce que c'est ?**

Le tri des déchets repose sur le principe du « pollueur-payeur », aussi appelé Responsabilité Élargie du Producteur (REP) : une éco-participation est incluse dans le prix de nombreux produits pour financer leur traitement en fin de vie par des éco-organismes agréés. Déjà en place pour les meubles, piles, produits chimiques ou équipements électriques, ce principe s'applique désormais au secteur du bâtiment via la nouvelle filière PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment), encadrée par la loi AGEC.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-orient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-orient.fr)

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

